

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT.

Absents : Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Rudy BESSARD, Monsieur Jean-Claude ABADIE.

Date de la convocation : 17/01/2023	Nombre de votants	14
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	14
23	Pour	14
Nombre de membres présents	Contre	00
14		
Nombre de procuration		
00		

23.09 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Rochelle Dixie Jazz pour l'organisation d'un festival de jazz

Dans la perspective de l'organisation d'un Festival de Jazz, les 18, 19 et 20 mai 2023, la Municipalité souhaite s'appuyer sur le savoir-faire de l'Association La Rochelle Dixie Jazz, et lui confier la préparation de cette manifestation.

Cet évènement, conforme à l'objet statutaire de l'association, s'inscrit dans la politique d'animations de la commune et contribuera au rayonnement de cette-dernière.

Il est proposé de conclure avec l'association « La Rochelle Dixie Jazz » une convention d'objectifs et de moyens, définissant le projet et les engagements respectifs de chacune des parties, et notamment le versement d'une participation financière de la commune à l'association d'un montant de 6 000 euros.

En conséquence,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget de l'exercice,

Considérant que la Commune a décidé de confier à l'association « La Rochelle Dixie Jazz » l'organisation d'un Festival de Jazz à Marsilly, les 18, 19 et 20 mai 2023,

Considérant la nécessité de formaliser ce partenariat, et les engagements respectifs des parties,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association « La Rochelle Dixie Jazz » pour l'année 2023 ;
- AUTORISE Monsieur MARCONNET, Adjoint en charge de la Communication, des Animations et des Associations, à signer la convention ci-annexée ;
- DECIDE D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 25 janvier 2023



Le Maire,

Hervé PINEAU

Le Secrétaire,

Joseph GARCIA